

De l'impossibilité de devenir français

Esther Benbassa

Les liens qui libèrent,
janvier 2012
220 pages, 16,50 €

Le titre est catégorique, provoquant. Le projet est bien celui d'une démolition en règle d'un discours et d'une idéologie: l'identité nationale et ce que l'auteur appelle le «néonationalisme», dont la dimension antimusulmane est, pour Esther Benbassa, la marque d'un pays bloqué et d'une société toujours mal à l'aise avec son passé colonial. Le projet est d'autant plus alléchant et sympathique que le prologue, comme la conclusion, le placent dans la droite ligne de l'histoire personnelle de l'auteur. E. Benbassa se revendique en effet de «trois nationalités», dont elle dit qu'elles lui «ont ouvert la porte du monde». Son amour et son admiration pour la France, depuis sa jeunesse de fille d'une famille israélite à Istanbul, tout comme son attachement quasi physique à la langue française, lui rendent d'autant plus insupportable la politique, l'idéologie et les «mythologies écoulées» qu'elle dénonce.

On trouve des pages brillantes qui font du bien à l'esprit par leur pertinence acérée, comme celles où elle démonte les discours remettant en cause la double nationalité, ou celles consacrées au «communautarisme», dans lesquelles elle développe la notion de «communautés de destin partagé». Elle rappelle, à partir de l'exemple des «Juifs venus d'Europe de l'Est et ne parlant pas le français», comment l'existence de telles communautés peuvent jouer le rôle «d'antichambre de la société d'accueil», et montre que considérer de telles communautés comme intangibles revient à accepter que la France soit «irréremédiablement divisée en deux», alors que l'aspiration de ceux qui sont ainsi stigmatisés n'est pas d'abord de se différencier.

Cependant, à côté de ces pages, d'autres, peut-être plus nom-



breuses, n'apportent pas beaucoup au lecteur, pour peu qu'il s'intéresse à ces questions et suive l'actualité, sinon une mise en perspective certes utile mais peu innovante. Et, de fait, les notes renvoient très souvent à des articles de presse. D'autres pages assènent des prises de parti peu nuancées et discutables, comme lorsque l'auteur assimile le refus des «statistiques ethniques» à un refus «conscient ou inconscient de mesurer les injustices».

En fait il ne faut sans doute pas se tromper sur ce livre: c'est d'abord un livre militant et non pas un livre «savant». A ce titre il est facile à lire et utile pour qui veut se remettre les idées en place, à une époque de débats politiques consciemment brouillés sur ce sujet important.

Gérard Aschieri,
membre du comité
de rédaction d'H&L



Vidéosurveillance et détection automatique des comportements anormaux

Jean-Jacques Lavenue,
Bruno Villalba (dir.)

Presses universitaires
de Septentrion, juin 2011
294 pages, 20 €

Les disciples de la vidéosurveillance s'accordent tous à dire que l'obstacle à une bonne efficacité de la vidéosurveillance⁽¹⁾ est l'opérateur, celui qui, assis devant un mur d'écrans, regarde les images. Sa vigilance peut-être mise en défaut... sans compter le fait qu'il représente un coût (salaire, congés etc.)

Partant du constat que ce déficit d'efficacité ralentit la croissance financière de la filière de la vidéosurveillance, les industriels et les financiers cherchent à optimiser le système en substituant l'homme à la machine. Des expériences sont actuellement en cours pour le couplage de caméras avec des logiciels d'évaluation automatique de l'anormalité (la ville de Nice a dépassé le stade de l'expérimenta-

tion et institutionnalise l'utilisation de ces systèmes).

Un livre collectif, *Vidéosurveillance et détection automatique des comportements anormaux*, s'intéresse aux enjeux techniques et politiques de cette évolution de la surveillance.

Le parti pris des auteurs de ce livre, particulièrement rigoureux et détaillé, est d'interroger les conséquences du pouvoir, attribué aux dispositifs techniques, de définir un «comportement anormal». Comment définir le «comportement anormal» et quel est son rapport avec la protection des données personnelles, la protection de la vie privée, le droit à l'image, l'exploitation et la conservation des données utilisées? D'autant que les tentations d'interconnexion avec des fichiers existants (police, santé) sont importants...

Ces systèmes modifient profondément les frontières de l'espace public et, par conséquent, celles de l'espace démocratique. En effet, cette normalisation d'un «comportement dit normal» sera-t-elle rattachée à une nécessité sociale déterminée par un pouvoir politique: sécurité publique (plan Vigipirate), santé publique, urbanisme, démographie, eugénisme, etc.? Conduira-t-elle à une uniformisation du comportement et de l'apparence des individus, néfaste à la différence et à la diversité?

Dans ses contributions, Michel Foucault interrogeait en permanence «la grande famille indéfinie et confuse des anormaux». Il montrait la nécessité d'une définition évolutive de la normalité et de l'anormalité.

On entrevoit immédiatement les limites du système. Comment définir ce qu'est un comportement anormal, et comment établir une norme dans une société qui - bien heureusement - est en perpétuel mouvement?

Jean-Claude Vitran,
membre du Bureau
national de la LDH

(1) Depuis l'adoption, par le Parlement, de la Loppsi 2, le terme officiel est «vidéoprotection»... bien que le système ne protège personne.